

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Mercredi 5 juin 2019 par visio-conférence

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*titulaire du pouvoir de Philippe BANA, DTN*) ;
Représentants FFHB : Christian DUME, *président de la CNCG* ;
Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Daniel SENELOZE, *Bourg de Péage* ; Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ;
Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;
Représentant des joueuses : Manon LE BIHAND (*suppléante de Maria BALS*) ;
Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Invités présents :

Représentants FFHandball : Sébastien GARDILLOU, *adjoint au sélectionneur France A* ; Stéphanie NTSAMA-AKOA, *coordinatrice du projet d'autonomisation* ; François GARCIA, *DNA* ;
Représentant des arbitres : Olivier BUY ;
UCPHF : Olivier GEBELIN ;
7Master : Thibaut DAGORNE, *délégué* ;
Salariées FFHandball/LFH : Marie PUECH, Cédric FILLON, Cécile MANTEL

Membres excusés :

Philippe BANA, *DTN* ; Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ;

Invités excusés :

Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président FFHandball* ; Éric BARADAT, *responsable du PPF féminin* ; Pascal MORGANTI, *Mérignac, représentant des clubs D2F-VAP* ; Benoît HENRY, *chargé de développement AJPH* ; Laetitia SZWED-BOBET, *conseillère de la présidente LFH*

La réunion est ouverte à 12h depuis le siège de la FFHandball.

II/ Approbation du PV de la réunion du Comité de direction du 2 mai 2019

Les membres présents approuvent le PV à l'unanimité.

III/ Propositions d'évolutions réglementaires pour 2019-20

Cécile MANTEL présente les modifications proposées dans les 3 règlements de la LFH, qui ont été précédemment présentées et validées dans les groupes de travail, puis diffusées aux membres et invités du CoDir.

Les principales modifications concernent :

➤ Règlement particulier :

- La mise à jour des références réglementaires avec le nouveau règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs (dont les dispositions sont sorties des règlements généraux fédéraux),
- La suppression de l'article relatif à la possibilité d'une médiation fédérale dans le cadre d'un litige entre une joueuse salariée et son club employeur, cette procédure devant, le cas échéant, être prise en compte dans le cadre des futurs accords sectoriels de la division,
- La prise en compte de la demande des présidents de clubs de pouvoir positionner le médecin à proximité directe de l'aire de jeu mais non obligatoirement sur le banc.

A la demande de 7Master, le dernier alinéa du préambule sera complété pour viser également l'AJPH et 7Master dans la démarche vers l'autonomie.

➤ Règlement médical :

- La présence des médecins et/ou kinés sur le banc ou à proximité immédiate de l'aire de jeu,
- Le protocole de gestion des suspicions de commotion cérébrale, avec le principe de primauté absolue confiée au médecin de la rencontre, y compris à l'égard de l'équipe visiteuse.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

➤ Règlement marketing et communication :

- Les modalités de remise et d'utilisation des éléments pour le Guide de la saison, notamment les photos d'équipe et celles individuelles des joueuses,
- L'ajout d'un emplacement sticker terrain réservé à la LFH pour la saison 2010-21,
- Le délai porté à 5 jours ouvrés pour soumettre à la LFH tous les BAT des supports de communication des clubs intégrant les logos de la LFH et de ses partenaires,
- Le format des fichiers vidéo à charger sur la plateforme Dartfish dans les 24 heures suivant chaque rencontre,
- Le principe d'homogénéité des tenues de match des joueuses,
- La responsabilité de la LFH pour le protocole de remise des récompenses à l'issue de la finale retour du championnat,
- L'actualisation de l'annexe 1 relative aux contreparties réservées par la LFH et les clubs aux partenaires de la LFH.

Les propositions de modifications sur les 3 textes sont validées à l'unanimité et seront soumises à l'adoption de l'assemblée générale de la LFH le 26 juin prochain.

III/ Point sur l'arbitrage

François GARCIA indique qu'il présentera à l'AG de fin de saison, le 26 juin, un point complet sur l'arbitrage en secteur professionnel.

D'ores et déjà, il indique que le bureau directeur fédéral vient d'adopter une modification des modalités de paiement des arbitres et délégués avec un paiement directement par les clubs à chaque match et aux frais réels pour ce qui concerne les frais de séjour et de déplacement. Les ajustements réglementaires nécessaires seront intégrés aux règlements fédéraux.

Christophe MARECHAL regrette un arbitrage des quarts de finale et des playdowns par des binômes peu expérimentés notamment issus du groupe pré-élite, alors qu'il s'agit des matchs parmi les plus importants de la saison.

François GARCIA précise que sur 28 matchs de playoffs et playdowns disputés à ce jour, seuls 5 binômes n'avaient jamais officié en LFH.

Enfin, François GARCIA informe que Sébastien GARDILLOU a intégré le « bureau exécutif » de la Direction nationale de l'arbitrage pour représenter le secteur professionnel féminin. Dans ce cadre, il sera le lien principal entre les entraîneurs de clubs et la DNA, et sera également consulté par la DNA sur tous les projets de désignation des arbitres et délégués.

IV/ Perspective pour l'exposition TV du championnat

Nodjialem MYARO rappelle la nature de la mission confiée en avril par la LFH à la société VCn International (représentée par Vincent Chupin) à la demande de l'UCPHF :

- valoriser la LFH, ses enjeux et ses ambitions pour les saisons à venir sur le plan national et international, auprès des diffuseurs contactés,
- identifier un partenaire média,
- optimiser le partenariat média,
- renforcer la valeur et l'identité du « produit LFH » lors des matchs officiels, à travers notamment le respect du cahier des charges réglementaire,
- accompagner les clubs de LFH dans la prise en compte des attentes du partenaire média.

A ce stade, Nodjialem MYARO fait part de son insatisfaction quant aux démarches menées par la société VCnI, notamment de l'absence totale de contact avec les clubs et l'UCPHF.

Elle précise par ailleurs qu'un RDV téléphonique est prévu le 6 juin entre la LFH et beIN Sports, auquel participera M. Chupin.

VI/ Beachhandball

En l'absence de Philippe BANA, ce point est reporté à une prochaine réunion.

VII/ Demande de réflexion sur un passages à 14 équipes en LFH

Au regard de la multi-dimensionnalisation du sujet et de ses enjeux, Cécile MANTEL rappelle que le prérequis pour lancer un travail sérieux sur ce dossier reste la production d'un exposé des motifs de la part de l'UCPHF.

VIII/ Questions diverses

1) Conférence du 28 mai de lancement de la Ligue Butagaz Energie

Nodjialem MYARO remercie les joueuses pour leur implication précieuse dans la phase de teasing de l'événement, puis le jour J. Elle regrette en revanche la faible représentation des présidents de clubs LFH. Un retour plus complet sera réalisé lors de l'assemblée générale du 26 juin prochain.

2) Ordre du jour de l'AG de fin de saison prévue le 26 juin

Nodjialem MYARO propose d'aborder les points suivants :

- Approbation du dernier PV d'AG
- Adoption des modifications réglementaires 2019-20
- Adoption du calendrier sportif 2019-20
- Point arbitrage
- Point budgétaire
- Point communication
- Point autonomisation
- Questions diverses

3) Projet d'accords sectoriels du handball féminin professionnel

Thibaut DAGORNE évoque des avancées satisfaisantes permettant d'espérer une signature lors de la conférence de rentrée du 26 août, après une dernière réunion des partenaires sociaux prévue le 26 juin en marge de l'AG de la LFH.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h45.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH